

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle} NIVERLET, libraires à Saumur.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.

Un an. . . 18f. » 24f. «

Six mois. . . 10 » 13 «

Trois mois. 5 25, 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, 12 août.

Dans les départements du Finistère, du Puy-de-Dôme, de Lot-et-Garonne et du Morbihan, diverses élections de conseillers généraux ont eu lieu. Le *Moniteur* nous apprend que partout les candidats du gouvernement ont été élus à la presque unanimité. — Havas.

Plusieurs correspondances publiées par les journaux de Marseille et reproduites par des feuilles de Paris ont fait craindre que le vaisseau le *Friedland*, échoué sur un écueil près de Ténédos, ait éprouvé de très-fortes avaries. Le *Moniteur* dément, ce matin, cette nouvelle, en annonçant que le *Friedland* a été relevé et « n'a éprouvé que des avaries sans gravité. »

La flotte anglaise a également eu à déplorer un accident de même nature que celui arrivé au *Friedland*. La frégate à vapeur l'*Inflexible*, ayant échoué aux Dardanelles, reçut l'ordre de l'amiral Dundas, d'aller passer au bassin de Constantinople. Deux jours après cet événement, ce même navire renversait le grand pont qui joint le quartier franc avec les bazars et bureaux du ministère de l'empire ottoman. On évaluait à 1,500,000 piastres le dommage dont la réparation exigera que la circulation soit interceptée pendant 15 jours.

Le 27 juillet, on procédait à Thérapia aux obsèques du commandant de l'*Inflexible*. On attribue sa mort à l'impression qu'il a éprouvée à la suite de ces deux accidents successifs : Plusieurs personnes croient à un suicide. — Havas.

Dans quelques localités, les ouvriers qui se louent pour la moisson profitent du besoin extraordinaire des bras que nécessitent les circonstances atmosphériques, pour élever des prétentions exagérées et rançonner les cultivateurs.

En conséquence des ordres donnés par M. le Maréchal ministre de la guerre, M. le général de Courtigis, commandant la division militaire à Tours, vient d'écrire à M. le Préfet de la Sarthe, que des soldats du 9^e régiment de dragons pourraient être mis à la disposition des agriculteurs, si les abus signalés plus haut se produisaient dans les environs du Mans. — Havas.

FEUILLETON

UN LION PRIS AU PIÈGE.

I. — BLÉRÉ.

Sur la rive du Cher, on aperçoit la ville de Bléré.

Cette ville, par sa situation, son commerce, ses grandes prairies verdoyantes, est une des plus charmantes cités ornant les bords d'une rivière. Sur le milieu du nouveau pont par où l'on arrive à Bléré, est bâti, depuis des siècles, un moulin qu'alimentent les eaux du Cher ; et en amont de ce moulin, on trouve une petite île dont la main des hommes a fait un séjour plein de charmes ; jardin délicieux, qu'égaie, comme une douce musique, le bruit des vagues se brisant contre les roues d'une usine.

Au nord de la ville, s'étend sur un immense développement la forêt d'Amboise, au milieu de laquelle s'élève une pagode chinoise, seul reste d'un palais presque féerique, construit par le duc de Choiseul, dans l'exil que lui avait imposé Louis XV.

Il y a quelques années, une des charmantes propriétés qui sont éparpillées dans l'île de Bléré, était occupée par M. Adrien Mongereau, riche propriétaire foncier, membre du conseil général d'Indre-et-Loire. M. Mongereau s'était retiré dans sa maison de l'île depuis dix années et vivait là comme un philosophe, presque comme un misanthrope. Il avait assez vu le monde pour le juger

On lit dans le *Pays*, sous la signature J. Augier : « Depuis quelque temps, l'opinion publique s'est préoccupée d'une question importante, dont de récents souvenirs augmentaient encore la gravité. Nous voulons parler de la récolte des céréales, et des mesures prises par le Gouvernement pour satisfaire aux besoins de l'approvisionnement public. Nous avons successivement fait connaître et expliqué le but éminemment utile des décrets qui ont été successivement rendus pour ouvrir à notre commerce le marché des entrepôts anglais et pour faciliter les importations de grains et de farines exotiques par navires étrangers.

» Le Gouvernement, dans sa sagesse prévoyante, a agi de façon à dissiper toutes les inquiétudes dans l'avenir, et à prouver qu'il ne court aucun risque de se laisser prendre au dépourvu, comme il arriva en 1846. — Au reste il paraît que les craintes mêmes que l'on avait conçues sont loin, Dieu merci ! de se vérifier ; la récolte, en partie effectuée sur presque tous les points du territoire, ne justifie pas les prédictions sinistres dont elle avait été l'objet, et l'on peut affirmer, dès à présent, qu'elle sera notablement supérieure à celle qui, en 1846, a causé tant d'alarmes et tant de désastres. Il est, au surplus, important de remarquer que les moyens de communication et les transports de toute nature sont, aujourd'hui, bien plus rapides et bien moins coûteux qu'à cette dernière époque, grâce au développement considérable de nos voies ferrées.

» A ce sujet, on ne saurait trop louer la condition qui paraît devoir être insérée désormais dans toutes les concessions de chemins de fer et qui impose aux compagnies un tarif maximum pour le transport des produits céréales. C'est là une excellente mesure qui doit être un obstacle sérieux à la hausse considérable qui, à d'autres époques, a été, en partie, le résultat du prix élevé des transports à l'intérieur. »

De nouvelles instructions viennent d'être transmises aux préfets par le ministère de l'intérieur pour appeler leur surveillance sur la vente des almanachs. Jusqu'à présent, les papetiers, les merciers, voire même les épiciers, étaient dans l'usage d'acheter en gros des almanachs dont ils approvisionnaient ensuite les colporteurs ; cet état de choses va cesser. Plusieurs préfets ont adressé aux maires des circulaires qui leur recommandent de

mettre fin à cette tolérance, et qui attribuent aux libraires exclusivement la vente de toute espèce d'almanachs.

REVUE DES JOURNAUX.

Paris, 12 août.

La *Presse* se plaint de ne pas avoir au juste les propositions qui ont été agréées par l'empereur Nicolas ; il partage sur ce point la mauvaise humeur des feuilles anglaises qui ne trouvent les discours de lord Clarendon et de lord John Russel ni suffisamment clairs, ni suffisamment rassurants.

Le *Pays* s'attache à détruire les inquiétudes que l'on avait pu concevoir au sujet des céréales en groupant tous les avantages que la génération actuelle doit retirer de la facilité, de la promptitude et de l'économie des transports.

L'*Union* constate qu'il n'est pas un politique qui ne se vante d'avoir annoncé ce qui arrive dans les affaires d'Orient. Quant à elle, son reproche est le même : « La paix, nous l'avons, mais quelle paix ! une paix molle, peureuse, impuissante. Ce qui manque à l'Occident, telles étaient nos paroles, ce n'est pas la puissance de la guerre, c'est la puissance de la paix. La guerre ! les nations peuvent toujours la rendre imposante et redoutable, un peu d'ivresse suffit. Il n'en est pas ainsi de la paix ; sa puissance tient uniquement au respect, et le respect est précisément ce qui manque aux peuples amollis et aux Etats dégénérés ! La paix ! est-ce qu'un seul homme en France peut se faire illusion sur la paix qui vient de faire tressaillir le parquet de la bourse ? Est-ce la paix, cela ! une paix qui met à découvert l'impuissance où sont tous les Etats d'arrêter l'action russe dans sa marche ! » — Laurentie.

L'*Assemblée-Nationale* plaide sa propre cause en affirmant la justesse de ses prévisions au sujet des affaires d'Orient. En lisant son article, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'elle exprime plus d'idées russes qu'elle n'éprouve de sympathie pour les sujets latins. Du reste, l'*Assemblée* termine sa justification par cette réserve que lui inspirent : « les chants de triomphe des journaux ministériels. » — « Nous attendrons que nous connaissions mieux l'arrangement intervenu, pour savoir jusqu'à quel point nous devons triompher et applaudir. » — A. Letellier.

à sa juste valeur. Fils d'un ancien fournisseur des armées de la République et de l'Empire, M. Adrien Mongereau avait hérité, en 1824, à la mort de son père, d'une fortune de 60,000 livres de rentes ; sa sœur, mariée au colonel de Plaïs, devenu depuis général, avait eu une pareille somme à recueillir. Maître de sa personne et de sa fortune, M. Mongereau avait voyagé. Doué d'un profond esprit d'observation, il avait étudié la société en France et à l'étranger, et ses études l'avaient amené à un profond dégoût du monde, qui peut-être l'eût fait rêver à la fièvre de son époque, — le suicide, — s'il n'eût épousé, en 1831, mademoiselle Adèle Michau, fille d'un commerçant sans fortune : mademoiselle Adèle avait consolé le jeune homme en le rattachant à la vie, et tous deux étaient partis pour Bléré, afin de pouvoir vivre à leur guise, sans sacrifier à personne une part de leur bonheur.

M. Adrien Mongereau s'était mis à la mode tourangelle, il avait pris du ventre, laissé croître sa barbe, enfin ses anciens amis eussent passé auprès de lui sans le reconnaître. Sous des dehors de bourgeois retiré, M. Mongereau cachait donc une parfaite connaissance des hommes, un esprit très-cultivé et une grande admiration pour les arts.

C'était un de ces bons campagnards qui connaissent Virgile par cœur, expliquent Horace, avec des commentaires, font très-agréablement les vers, se tiennent au

courant de la littérature moderne, ont le sens juste, le sentiment délicat, et cependant passeraient au premier coup-d'œil pour des gens s'occupant plus de la maison et de la vendange, que de l'école romantique ou de l'école classique.

Les époux Mongereau n'avaient pas d'enfants, une pupille leur en tenait lieu, et si Dieu n'avait pas fécondé leur union, ils s'en consolait en aimant mademoiselle Cécile de Liras, car mademoiselle Cécile était en effet bien digne d'être aimée.

Fille d'un colonel tué à Constantinople, elle avait été élevée à la Maison de Saint-Denis ; son éducation était complète. Le colonel de Liras, quand il était parti pour l'Afrique, avait confié sa fille à son ami, et à la mort du père, l'ami avait été nommé tuteur.

Cécile pratiquait la charité avec tant de grâce, elle était si bonne, si compatissante, si jolie, qu'il eût été impossible de ne pas la chérir, et les pauvres de l'île, — car si petit que soit un endroit, il y a des pauvres ! — bénissaient la jeune fille.

La maison habitée par les époux Mongereau, était, on peut le dire, un lieu de repos : tout s'y accomplissait par le cœur et la raison ; les passions tumultueuses n'y étaient jamais entrées.

Rien ne troublait la tranquillité de la famille, lorsqu'un événement inattendu changea tout-à-coup ses habitudes.

Le Journal des Débats ne contient ni article ni réflexion politique. — Lejolivet.

REVUE DE L'OUEST.

Angers. — Vendredi, vers six heures, un ouvrier qui se rendait à son travail, aperçut presque au bord de la rivière près des tanneries, un objet enveloppé. Il l'attira à lui : c'était le corps d'un enfant nouveau-né. Il l'a déposé sur le sable, pendant qu'on allait prévenir la police. (Maine-et-Loire.)

Montrevault. — Mercredi dernier, le nommé Faussereau, chaudronnier à Nantes, possesseur d'une machine à battre le blé, la faisait fonctionner chez le sieur Brunet, fermier à Montrevault. Au moment où il allait mettre une gerbe à l'engrenage, il fut distrait par les curieux qui l'entouraient et vers lesquels il se retournait : sa main, trop avancée, fut saisie et broyée en un clin-d'œil. Faussereau est, dit-on, marié et père d'un enfant.

— Il existe en la commune de Saint-Remy en Mauges, canton de Montrevault, deux frères, Louis et Joseph Foulonneau, qui pratiquent d'une façon singulière l'amitié fraternelle. L'un d'eux (Louis) rentra vendredi dernier, à la tombée de la nuit, dans un état effrayant, et perdit connaissance à son entrée dans sa maison : il avait la figure souillée de sang, et le cou labouré par des coups d'ongles, on y remarquait aussi la trace de nombreuses étreintes. La servante alla demander l'assistance des voisins pour secourir son maître, mais aucun ne voulut venir ; craignant alors qu'il ne succombât, elle courut chercher un prêtre.

Pourtant la dernière nuit de Louis Foulonneau ne devait pas encore sonner. Les gendarmes de la brigade de Montrevault, passant par Saint-Remy, s'informèrent d'une rixe qui avait eu lieu dans cette commune, et dont le bruit était venu jusqu'à eux. Ayant l'adresse du blessé, ils pensèrent naturellement qu'ils devaient s'adresser à lui pour avoir des renseignements exacts. Mais ils ne furent pas médiocrement surpris, quand ils entendirent Louis Foulonneau, leur déclarer que ce qui se passait entre lui et son frère ne les regardait pas ; que d'ailleurs il ne se plaignait pas des coups que lui avait portés son frère, dont il pouvait facilement avoir raison, puisqu'il tenait sa tête sous son bras, et que s'il avait succombé dans la lutte, c'est qu'il avait reçu de sa belle-sœur un coup qui l'avait fait tomber et livrer à la merci de ses deux adversaires, et que dans tous les cas il n'entendait pas porter plainte.

En présence d'une pareille déclaration, on conçoit l'embarras des gendarmes appelés à constater un délit. Ils durent donc interroger les voisins. Mais aucun d'eux n'avait été témoin de la rixe, et tous furent unanimes pour déclarer que pareilles scènes se renouvelaient fréquemment, ce dont ils n'étaient, du reste, pas mécontents, attendu que lorsque les frères Foulonneau ne se battent pas entr'eux, ils veulent battre les autres ; enfin la scène de vendredi leur paraît être une revanche prise sur Louis par Joseph ; car il y a peu de temps, celui-ci, poursuivi par son frère, armé d'un broc en fer, n'avait dû qu'à la vitesse de ses jambes de n'être pas embroché.

En tout cas, l'autorité fera bien d'avoir l'œil ouvert sur ces deux aimables frères.

(Maine-et-Loire.)

COURSES DE CHOLET.

Programme de 1853.

DEUX JOURS : 18 ET 19 SEPTEMBRE.

Le dimanche 18 septembre, à midi, sur la prairie de M. Grolleau, située route de Maulevrier, et près la ville.

1^o Prix de la ville de Cholet : 600 fr. (Gentlemen riders) — Course au galop : 2 kilomètres en partie liée, pour chevaux de tout âge et de tout pays, sans condition de poids, si ce n'est une surcharge de 4 kilogrammes, pour les chevaux déjà primés, quel que soit le poids du cavalier. — 10 fr. d'entrée.

2^o Course au trot : 300 fr. (Gentlemen riders.) Pour chevaux de tout âge et de tout pays : 2 kilomètres en partie liée ; la 3^e épreuve, s'il y a lieu, en 1 kilomètre. — 10 fr. d'entrée.

3^o Course de haies. (Gentlemen riders.) Pour chevaux de tout âge et de toute provenance. Le prix sera un coupon de toile et une douzaine de mouchoirs, dans les plus belles qualités de la fabrique de Cholet. Six haies à franchir, de 1 mèt. 20 cent.

4^o Course au tilbury ou boghei : 180 fr. Pour chevaux trotteurs de tout âge et de toute provenance : 2 kilomètres en une seule épreuve. Trois tilburys au moins au départ, conduits par les propriétaires ou leurs amis.

5^o Steeple chase : 300 fr. (Gentlemen riders.) Pour chevaux de selle non entraînés, de tout âge et de toute provenance. — 10 fr. d'entrée.

À la chute du jour, sur la place Travot : UN FEU D'ARTIFICE.

Le lundi 19 septembre, également sur la prairie Grolleau :

1^o Prix de circonscription : 100 fr. — Course au galop, en parties liées, pour chevaux appartenant à la contrée, dans un rayon de 36 kilomètres de Cholet. — 2 kilomètres la première épreuve, et 1 kilomètre les épreuves suivantes.

2^o Prix de circonscription : 50 fr. — Course au trot, pour les chevaux dans les mêmes conditions que ci-dessus. — 2 kilomètres en parties liées ; la troisième épreuve, s'il y a lieu, en 1 kilomètre.

3^o Course à pied : 30 fr. — Premier prix 15 fr., deuxième prix 10 fr., troisième prix 5 fr.

4^o Course en sac : 15 fr. — Premier prix 10 fr., deuxième prix 5 fr.

Les concurrents devront se faire inscrire la veille avant midi, au secrétariat de la Mairie.

Toute discussion concernant les courses sera soumise au Jury, qui jugera sans appel.

Pour les courses de chevaux il devra y avoir au moins deux concurrents au départ.

Les entrées resteront pour le fonds de course.

Le Maire de Cholet, président de la Société des Courses, HOUDET.

Brest. — Un malheureux événement, dit l'Armoricain de Brest, a interrompu dimanche le spectacle, et causé dans le public une bien pénible émotion.

M. Gessiome, première basse, qui depuis quel-

que temps était atteint d'une maladie de cœur dont il semblait se remettre, venait de chanter son morceau d'entrée dans l'opéra du *Châlet*, lorsque tout à coup on le vit s'affaisser sur lui-même, disant à ceux qui étaient près de lui : « Mes amis, vite, un peu d'eau, » et tomber inanimé entre leurs bras.

Tous les secours de la médecine lui furent aussitôt donnés par le chirurgien-major du 30^e régiment d'infanterie de ligne, qui se trouvait dans la salle : malheureusement, M. Gessiome avait fait des efforts surhumains pour accomplir la tâche qui lui était imposée ; il a succombé à la peine par la rupture de quelque vaisseau dans la poitrine.

Il fut transporté immédiatement, dans un état désespéré, chez un de ses camarades, où peu après il rendait le dernier soupir.

CHRONIQUE LOCALE.

Beaucoup de vignes, en notre pays, sont atteintes de l'*Oidium turquetii* ; les raisins, couverts d'abord d'une sorte de poussière blanche, prennent ensuite une couleur violacée, puis, communiquant le mal au cep lui-même, ils tombent desséchés et flétris.

Cette affreuse maladie, dont les progrès sont si rapides, ne compromet pas seulement la récolte prochaine, mais elle menace l'avenir de tout notre vignoble.

On ne peut donc trop s'occuper des moyens curatifs et préservatifs à employer. Et parmi les nombreux remèdes qu'on publie chaque jour, il importe d'appliquer celui qui, tout aussi efficace et moins dispendieux, offrira les moyens les plus prompts, les plus faciles d'exécution, quelle que soit la contenance et l'étendue de la vigne.

En voici un qui nous semble réunir tous ces avantages, et que nous a communiqué un de nos compatriotes, viticulteur intelligent et actif.

Il y a 8 jours, il s'aperçut que la maladie envahissait sa vigne ; tout aussitôt il acheta un boisseau de chaux hydraulique en pierre, il l'éteint avec peu d'eau, puis, quand l'ébullition s'opère, et que la chaux est presque réduite en bouillie, il y jette, par poignées, en ayant soin de remuer le mélange, une demi-livre de soufre en poudre.

Cette première opération faite, il verse le tout avec précaution dans un quart plein d'eau ; puis, armé de petites balayettes, qu'il trempe autant de fois qu'il est nécessaire, dans le liquide obtenu, il arrose en à tous les raisins malades, le cep et les pampres.

Dimanche dernier, il a voulu connaître le résultat de sa médication, et il a constaté que les grains attaqués lors de l'opération étaient tombés, que le reste du raisin avait grossi, qu'il avait repris sa verdure naturelle, que le pampre était frais et intact ; en un mot le cep avait la plus belle végétation possible.

Telle est l'expérience qui vient d'être faite ; l'opération n'est ni dispendieuse, ni difficile, ni longue ; une personne seule peut facilement remédier trois boissellées par jour.

PAUL GODET.

À jeudi les détails de nos fêtes.

Nous avons aussi à rendre compte de plusieurs

Vers le mois de septembre de l'année 1846, par une belle soirée d'automne, un jeune homme qui suivait le sentier conduisant à la Feuillade, — c'était le nom de la campagne de M. Mongereau, — s'arrêta et sonna à la grille d'entrée. Le jardinier vint ouvrir, et le visiteur, en habit de voyage, traversa les allées de la terrasse à pas précipités. Au bruit de la cloche, aux aboiements des chiens, M. Adrien posa son journal, se leva, et sa femme et sa pupille s'apprêtèrent, à leur grand étonnement, à recevoir une visite. Le propriétaire alla sur le perron, pour voir qui lui arrivait, et, bientôt, il se sentit pris à bras-le-corps et embrasser avec effusion.

— Enfin, c'est toi, Léon ! dit-il en regardant le voyageur.

— Oui, mon oncle, répondit celui-ci.

— Entre, et sois le bienvenu.

Le neveu de M. Mongereau se rendit à l'invitation qui lui était faite, et lorsqu'il entra dans la salle à manger, il se trouva en face de deux charmantes femmes : sa tante et mademoiselle de Liras. Madame Mongereau parut satisfaite de le revoir et mademoiselle Cécile lui fit un gracieux accueil.

— Pourquoi ne pas nous avoir prévenus de ton arrivée ? dit M. Adrien.

— Je voulais vous surprendre, mon oncle.

— Tu dois être fatigué ? demanda madame Mongereau.

— Nullement, ma tante, répondit le jeune homme qui, par parenthèse, — était très-las.

— N'importe, tu vas souper.

L'on se mit à table.

La salle à manger était une charmante pièce, dont les portes à deux vantaux ouvraient sur une superbe terrasse couverte d'arbres des îles et de rosiers en fleur.

— Savez-vous que c'est fort bien ici, mon cher oncle, dit le neveu d'un ton dégagé, en jetant un regard sur les jardins que l'on apercevait dans le lointain.

— Tu trouves, monsieur le Parisien ? Ah ! c'est tout ce qu'il faut pour nous ! répondit simplement M. Mongereau.

— En vérité, c'est délicieux, reprit le jeune homme, en mettant son double lorgnon sur son nez. Mon ami Antoine des Antiers, le grand poète, ferait ici des vers admirables.

Puis, dévorant avec l'appétit d'un Parisien en province, il dit en se retournant vers sa tante et Cécile :

— Aimez-vous la poésie, Mesdames ?

— Nous lisons fort peu, répondit madame Mongereau.

— Vous avez tort, cela vous distrairait.

— Et qui peut te faire supposer que nous nous ennuions ici ? demanda madame Mongereau.

— Ah ! ma chère tante, mais l'éloignement de tous plaisirs ne suffit-il pas pour justifier ma supposition ? dit M. Léon. L'été, je comprends que la verdure vous suf-

fise... mais l'hiver?... ce doit être affreusement triste ici... Et il reprit son lorgnon et il regarda la nature, endormie par une belle soirée d'automne, sous le regard limpide et transparent de la lune, qui se montrait dans toute sa silencieuse majesté.

Il se fit un instant de silence.

— Certainement que pour toi cela ne vaut pas Paris, dit M. Mongereau ; mais pour nous, qui n'aimons pas la vie des salons, qui ne vivons pas pour les autres, et nous suffisons à nous-mêmes, tant sont modestes nos desirs, cette habitation est, comme tu l'as dit, délicieuse.

— Allons ! allons ! mon oncle, vous n'êtes pas raisonnable !

— Pourquoi cela, monsieur mon neveu ? demanda M. Mongereau en riant.

— Parce que vous cachez des trésors...

Et le jeune élégant jeta un regard à mademoiselle Cécile de Liras, qui ne s'en aperçut pas heureusement, car ce regard avait une expression parfaitement impertinente et semblait dire :

— Pauvre enfant ; si jolie et si provinciale !

— Tu es donc poète ? demanda naïvement M. Mongereau. Feu ma sœur, madame de Plaïs, n'avait cependant aucune prétention au bel esprit, et quant au général de Plaïs, il était, comme mon brave ami, le colonel de Liras, militaire dans l'âme.

distributions de prix, nous sommes forcé de remettre à un prochain numéro.

PAUL GODET.

PENSIONNAT DE NANTILLY.

NOMS DES LAURÉATS.

PRIX D'HONNEUR. — Amand Goupil.

INSTRUCTION RELIGIEUSE. — Léon Mauriceau.

1^{er} COURS. — 1^{re} division. — Mauriceau, 7; Common, 7; Léonce Cavelier, 4; Eugène Touzé, 4; Ludovic Pinet, 4; Alfred Miot, 4; Goupil, 2; Alexandre Huard, 1.

2^e division. — Léon Pasquier, 7; François Hurtault, 6; Armand Duvéau, 4; Charles Banquet, 3; L. Pasquier, 1; Emile Bonnin, 4; Emile Guy, 4; Jules Letheulle, 1.

2^e COURS. — 1^{re} division. — Charles Chatelain, 3; Stéphane Farges, 4; Jacques Corbineau, 2; Raymond Brédif, 2; Charles Carichou, 2; Léon Moron, 4; Amand Prêtre, 3; Désiré Rapart, 2.

ÉCRITURE. — Léon Mauriceau; Edouard Favier; Léon Pasquier; Armand Duvéau; Charles Chatelain; Camille Gasnault.

ARPENTAGE. — Léon Mauriceau; Amand Goupil.

LEVER DES PLANS ET LAVIS. — Amand Goupil; Léon Mauriceau; Emile Guy; Auguste Dovalle.

PAYSAGE. — Léonce Cavelier; Alexandre Huard.

TÊTE. — Edouard Favier; Ad. Common.

MUSIQUE. — Louis Pinet; P.-F. Coulon; Amand Prêtre; Charles Chatelain; Charles Carichou; Stéphane Farges; Arthur Berthuille; Eugène Cotelle.

CLASSE ÉLÉMENTAIRE. — 1^{re} division. — Pierre Guichard, 3; Alfred Besnard, 4; Florent Guibert, 2; Alexandre Méraud, 4; Antony Pujol, 2; D'Abriègeon, 2; Julien Ossant, 4; Louis Revêche, 4.

2^e division. — Eugène Cotelle, 4; Alfred Bassereau, 4; Gustave Leroy, 2; Alexandre Girard, 2; Victor Bassereau, 2; Louis Revêche, 4; Arthur Sechet, 3; Camille Brédif, 4; Alexandre Rouillard, 4; Camille Perrier, 4.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur*, ces jours, a publié :

1^o Un décret améliorant la fabrication du pain de la troupe de terre et de mer;

2^o Un rapport de la commission chargée de l'exécution du testament de l'Empereur. PAUL GODET.

Par décret du 12 de ce mois :

M. de Beauregard, président de chambre à la Cour impériale d'Angers, a été nommé officier de la Légion d'Honneur;

M. Brick (Thomas), adjudant, maître de musique à l'École de cavalerie, a été nommé chevalier;

M. Beulé, notre compatriote, a également été nommé chevalier;

M. Dupont, capitaine à l'École, vient d'être promu au grade de chef d'escadrons au 4^e régiment de hussards. PAUL GODET.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Moniteur de la Moselle* :

« Un horrible accident est arrivé sur le chemin

de fer, le 8 de ce mois, vers 9 heures 1/2 du soir : un garde ligne s'est donné volontairement la mort, en se couchant la tête sous la roue de la locomotive; ceci se passait à environ 300 mètres au-delà du hameau de Styring, et à environ 600 mètres de la frontière. D'après les renseignements recueillis, c'est par suite de chagrins domestiques que ce malheureux aurait pris cette funeste détermination. — Il laisse une jeune femme avec trois enfants en bas âge. »

— Lors de l'orage qui a éclaté sur Arras, il y a une dizaine de jours, les éclairs étaient d'une vivacité extrême. On raconte qu'un jeune homme, s'étant mis à la fenêtre pour admirer le ciel en feu, fut étonné, en se retirant, de l'obscurité qui régnait dans la chambre: le malheureux était devenu aveugle.

Un habitant de la même maison, ayant demeuré à la Martinique comme marin, se rappela que, dans ce pays, lorsqu'un individu est frappé d'un éclair (ce qui est fréquent), on lui bande les yeux pour quelques jours, et la guérison a lieu. Ce remède fut appliqué au jeune homme, qui se trouve, aujourd'hui, parfaitement guéri; il lui a suffi de quelques jours d'obscurité et de patience.

(*Courrier-du-Nord.*)

APICULTURE. — Il vient de se former une Société pour l'exploitation des Abeilles sur les terrains vagues des chemins de fer et dans les parcs réservés. Le but de cette affaire est de donner un immense développement à l'une des branches les plus importantes de l'industrie agricole qui, jusqu'ici a été entièrement négligée; le résultat qu'il s'agit d'obtenir, et qui ne peut manquer de se réaliser, c'est de libérer la France d'un impôt de plusieurs millions qu'elle paie à l'étranger pour l'importation de la cire seulement. Ce qui est la meilleure garantie d'une telle entreprise, c'est le zèle et l'activité infatigables des ouvrières. Il n'y a pour l'abeille ni grève, ni chômage, ni jours fériés; il n'est pas besoin de l'œil du maître pour l'exciter à travailler; aussi, lorsque nous voyons nos campagnes illuminées par les rayons d'un éclatant soleil, nous pouvons nous dire en toute assurance : « Des milliers d'ouvrières travaillent pour nous. » En effet, nos folies de Bourse, nos intestins et nos contestations à l'étranger ne sauraient ni les émouvoir ni les arrêter. Elles n'ont qu'une passion, celle de la production.

Une direction intelligente, une longue pratique, une ruche nouvelle, dont la visite à l'intérieur et le dépouillement se peuvent faire avec la même facilité en toutes saisons, telles sont les innovations par le concours desquelles l'apiculture progressera à grands pas.

La récolte désormais assurée, l'hivernage n'exigeant plus aucun soin et les essaims ne se perdant plus, puisqu'ils ne sortiront qu'à la volonté de l'apiculteur, tels sont les éléments d'un succès immanquable.

Avec de telles conditions on peut affirmer sans crainte que la culture des abeilles devient une industrie entièrement nouvelle et qui présentera des avantages incalculables et incontestables.

En effet, l'abeille, bien logée, surveillée, à l'abri de ses ennemis naturels, rendra au moins à ses actionnaires cent pour cent. C'est le locataire qui paie le plus exactement et le plus chèrement son loyer; ses enfants (les essaims) nous obligeront à construire au moins chaque année deux nouvelles ruches; on peut donc bâtir hardiment pour de si bons travailleurs. (*Voir aux annonces.*)

En présence des faits nombreux publiés par les journaux de médecine, il est certain que pour combattre une maladie inflammatoire ou une affection

nerveuse, on ne peut être guéri par aucun moyen plus simple, plus facile et plus efficace que par l'emploi du SIROP JOHNSON, préparé sur la formule du PROFESSEUR BROUSSAIS, mais il faut exiger sur la bouteille le cachet intact et l'étiquette signée par JOHNSON, pharmacien, 6, rue Caumartin, à Paris. Dépôt à Saumur, chez M. BRIÈRE, pharmacien. (385)

PERLES D'ÉTHER DU DOCTEUR CLERTAN. — Ce nouveau mode d'administration de l'Éther est approuvé par l'Académie impériale de Médecine.

Ces perles ont l'avantage de porter avec la plus grande facilité l'Éther, libre, pur, sans odeur, à doses fixes et parfaitement connues, jusques dans l'estomac, où elles se dissolvent très-promptement.

Plusieurs de nos premiers médecins de Paris ont constaté que les *Perles d'Éther* constituent un médicament vraiment héroïque, qui dissipe très-promptement les migraines, les crampes d'estomac, les palpitations, les coliques hépatiques, la pneumatose ou formation des gaz intestinaux; les vomissements nerveux; les étouffements causés par les points douloureux provenant d'une digestion difficile ou de rhumatisme vague; enfin toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse; par suite, et à raison de sa rapide volatilisation, ils ont reconnu qu'au lieu d'être administré comme autrefois dans de l'eau, du sirop, ou sur un morceau de sucre, l'Éther ne devait plus être employé que sous la forme de perles. *A Paris, rue Caumartin, 45; A Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BONTemps, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Viel, MAUSSION, ph. (304)*

Marché de Saumur du 13 Août.

Froment (l'hectol.)	20 40	Graine de trèfle	50 —
— 2 ^e qualité	19 60	— de luzerne	54 —
Seigle	12 80	— de colza	25 —
Orge	9 20	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	7 90	(l'hectolitre)	— —
Fèves	14 20	— cassées (50 k)	83 —
Pois blancs	19 20	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	20 —	compris le fût,	— —
— verts	— —	1 ^{er} choix 1852	90 —
Cire jaune (50 kil)	160 —	2 ^e — — — — —	70 —
Suif fondu	— —	3 ^e — — — — —	60 —
Huile de noix ordin.	58 —	— de Chinon	60 —
— de chenevis	48 —	— de Bourgueil	70 —
— de lin	55 —	Vin blanc des Cot.,	— —
Paille hors barrière	52 —	1 ^{re} qualité 1852	60 —
Foin 1855. id	57 —	2 ^e — — — — —	50 —
Luzerne	50 —	3 ^e — — — — —	45 —

TAXE DU PAIN du 16 Août 1853.

Les cinq hectogrammes	18 c. 33 m.
Les cinq hectogrammes	15 c. 83 m.
Les cinq hectogrammes	13 c. 33 m.

BOURSE DU 15 AOUT.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 103 40.
3 p. 0/0 hausse 70 cent. — Fermé à 81 20.

Léon se mit à rire.

— Non, mon cher oncle, répondit-il; je laisse la poésie aux esprits légers et sans consistance qui voient le beau dans tout et marchent dans la boue sans s'en apercevoir, parce qu'ils adment une étoile. La poésie, c'est le rêve des cerveaux malades, — c'est la folie!

— Bravo! cria M. Mongereau. Voilà qui est tranché dans le vif, bien que ce ne soit pas très-juste... Tu n'aimes pas les arts?...

— Mon oncle, je les aime comme j'aime le champagne, quand tout ne me dit plus rien.

Le ton avec lequel M. Léon fit toutes ces réponses était aigu et désagréable. Madame Mongereau crut devoir changer la conversation.

— Resteras-tu quelque temps avec nous, Léon? demanda-t-elle à son neveu.

— Je le voudrais, ma tante, mais cela m'est impossible.

— Ah! tu travailles donc? dit M. Adrien.

— Beaucoup, mon oncle.

— Et à quoi?

— Je sollicite, répondit M. Léon en souriant.

— Vilain métier, dit l'oncle en faisant la grimace.

— Comment cela, mon oncle, c'est le moyen d'obtenir.

— C'est vrai, mais tu es riche, jeune, instruit, intelligent...

— Oh! mon oncle, vous allez me faire rougir, cria M. Léon en riant. Que devrais-je faire, mon oncle?

— Oh! tu n'es pas embarrassé. Tu es avocat.

— Oui, mon oncle...

Eh bien! fais-toi l'avocat des pauvres...

— Et des orphelins, dit M. Léon... C'est un triste métier que vous me choisissez-là, mon oncle: on y meurt de faim.

— Puisque tu es riche...

— On ne l'est jamais assez, mon oncle, répondit M. Léon.

— Et, d'ailleurs, si tu veux plus de fortune, marie-toi.

A ces mots, le jeune homme se rejeta en arrière et partit d'un éclat de rire.

— Qu'as-tu donc? lui demanda M. Mongereau, que la légèreté de son neveu commençait à impatienter.

— Me marier, répéta M. Léon. Mon oncle, vous n'y pensez pas? Tenez, mon oncle, vous n'avez jamais lu Musset?

L'oncle ne répondit pas.

— Sans cela, vous eussiez pensé aux fameux gants verts...

Madame Mongereau et Cécile se regardèrent avec étonnement.

— Je ne comprends rien à ton rire et à tes gants verts, dit sèchement M. Mongereau...

— Mon oncle, vous êtes vertueux, je le sais, mais cela tient à ce que vous ne connaissez pas le monde...

— Tu crois? dit M. Mongereau en souriant finement.

— Oui; cela est tout-à-fait indépendant de votre volonté: vous êtes la province, je suis Paris; vous stationnez, je marche; vous vous en allez, j'arrive.

— Oui, oui, je comprends, j'ai quarante-cinq ans et je ne suis plus de ton époque. Que veux-tu? c'est un malheur, mais tu me donneras des leçons. Je croyais qu'à ton âge on devait aimer...

— Aimer... autre folie qui conduit au mariage, invention superbe, sans garantie du gouvernement! Tenez, mon oncle, pour que j'unisse jamais mon sort à quelqu'un, il faudrait un miracle.

— Un miracle, dit M. Mongereau, et pourquoi cela?

— Parce que je ne crois pas à la sincérité des femmes!

Madame Mongereau et Cécile se levèrent pour aller faire servir le café. Léon regarda partir la jeune fille, et lorsqu'elle eut disparu, il ne put s'empêcher d'éprouver un certain regret.

— Est-ce que j'aurais dit quelque chose de déplacé, mon oncle? demanda-t-il, il faudrait me pardonner. A Paris, on discute toujours les questions, on analyse tous les sentiments.

(*La suite au prochain numéro.*)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur Sauvagnac, marchand-boulangier, domicilié au Moulin-de-Thuet, commune du Vaudelenay-Rillé, sont prévenus de nouveau, conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu le vendredi, 19 de ce mois, à 8 heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(489) A. DUBOUE.

A VENDRE

DEUX CHIENS COUCHANTS, parfaitement dressés.
S'adresser à M. PASTRY, garde au Château de Brézé. (490)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LES

BIENS IMMEUBLES

Ci-après, appartenant à MM. Julien et Lucien SECHET.

1^o La ferme de la Chesnaye, exploitée par Roy, située dans la commune de Saint-Lambert-des-Levées, et contenant six hectares trente-deux ares cinquante centiares, en six morceaux;

2^o Une petite maison, située au bourg de Saint-Lambert, avec un petit jardin y attenant;

3^o Et diverses pièces de terre, situées dans la commune de Saint-Martin-de-la-Place.

S'adresser au sieur Pierre LEGEARD, cultivateur, demeurant au Bois-Barbot, commune de St-Lambert-des-Levées, et à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Découverte incomparable par sa vertu

EAU TONIQUE PARACHUTE des CHEVEUX Par CHALMIN, de Rouen.

Cette Eau arrête la chute des cheveux, en fait croître de nouveaux en deux mois, et guérit toutes les maladies du cuir chevelu. — Succès garanti. — Entrepôt et fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Paris, chez Normandin, passage Choiseul, 19 (Affr.)
A Saumur, chez EUGÈNE PISSOT, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean, n^o 2.
PRIX du FLACON : 3 Fr. (233)

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite,

1^{ent} Le domaine de la Madeleine,

Situé en les communes de Cizay, Vaudelnay-Rillé, Montreuil-Bellay et Condray-Macourard;

D'une contenance totale de 88 hectares 87 ares, en terres et bois. Cette propriété est traversée par la route de Doué à Montreuil; une poterie y est établie depuis peu.

2^{ent} La terre de l'Abbaye d'Asnières, Située en les communes de Cizay et Brossay;

D'une contenance totale de 218 hectares environ, à peu près en un seul morceau, en terres, prés, vignes et bois.

Une allée, dépendant de la même propriété, conduit du château à la route de Doué à Montreuil;

3^{ent} Le domaine de Fosse-Sèche, Situé en les communes du Vaudelnay, Cizay et Brossay;

D'une contenance totale de 120 hectares, savoir:

Le domaine de Fosse-Sèche, en terre et bois, 83 hectares 40 ares;

La Guionnière, en bois, 36 hectares 60 ares;

Cette propriété joint encore la même route.

Ces trois propriétés, se joignant l'une par l'autre, forment un ensemble de 427 hectares environ, séparé seulement par la route de Doué à Montreuil; leur distance de Saumur est de 20 kilomètres;

Elles appartiennent à des propriétaires différents et seront vendues séparément.

S'adresser pour traiter à M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay. (425)

M. BYGRAVE Mⁿ-DENTISTE

(MAISON DORÉE)

3, RUE LAFFITTE, A PARIS

Se charge d'ORTHODONTISME (redressement des dents) et de toutes autres opérations difficiles de la bouche. Il perfectionne ou échange les dents et dentiers artificiels mal ajustés. (656)

A CÉDER DE SUITE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉ

Rouennerie, toile et épicerie parfaitement situé dans un chef-lieu de canton des environs de Saumur.

S'adresser, pour les renseignements, à M. FIÈVRE, négociant à Saumur. (483)

PILULES ANGÉLIQUES JOHNSON

préparées sur la formule du Dr Anderson, A LA PHARM. 6, RUE CAUMARTIN, A PARIS. Elles ne contiennent rien de minéral; elles sont sans saveur désagréable, et on peut les prendre sans cesser de vaquer à ses affaires, même en voyage. — On les avale sans les délayer, sans les mâcher, à l'aide d'un peu d'eau ou de salive. — Une pilule avant ou après le repas favorise la digestion, rétablit l'appétit, les fonctions de l'estomac et du ventre. — 3 pilules purgent assez pour chasser les humeurs, les glaires pituites, les crachats muqueux. — 2 fr. la boîte de 30 pilules. Il se débite beaucoup de contrefaçons. Dépôt à Saumur, chez M. BRIÈRE, phar.

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, phⁿ à Cambrai, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre Assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot: 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt: à Saumur, pharmacie de M. Brière, place de la Bilange; à Angers, ph^{ie} Ménière. (296)

CHOCOLATS PECTORAUX

D'A. ABRAHAM L'AÎNÉ,

Breveté s. g. d. g. — Fabrique à Amiens.

Ces Chocolats Pectoraux, composés de sucre et de cacao 1^{re} qualité et exempts de toutes substances farineuses et aromates, sont légers, fortifiants et employés avec succès dans les convalescences. Se vendent dans toutes les villes de France, aux prix de: 1 fr. 50, qualité fine; 2 fr., qualité surfine; 2 fr. 50, par excellence; 3 fr., nec plus ultra.

A SAUMUR, chez M. BRIÈRE, ph., place de la Bilange. (209)

CHOCOLAT.

ANCIENNE MAISON L. MARQUIS

Ex-Fournisseur du comte d'Artois, de la duchesse de Berry et du duc d'Anjou.

56 ANS DE FONDATION, 3 BREVETS D'INVENTION.

218, RUE SAINT-HONORÉ ET RUE RICHELIEU, 2, PARIS.

Ce CHOCOLAT a eu la rare faveur de mériter les suffrages des membres de l'auguste MAISON DE BOURBON, et, après 1830, ceux des princes de la FAMILLE D'ORLÉANS. Ces distinctions sont une marque non équivoque de la supériorité de ce produit, supériorité constatée par les célébrités médicales, qui, en lui reconnaissant tout le principe digestif, joint à la délicatesse de son arôme, le prescrivent aux convalescents et aux enfants débiles, comme le meilleur tonique, et aux mères de famille comme un aliment sain et pur de toute sophistication.

Caraïnan 1 f. 50. | Caraque santé. . . 3
Caraque et Marag. 2 | Caraque vanille. 3 50 et 4 f.

Sortes composées. 3 f.

CHOCOLATS PRALINES, BONBONS DUCHESSE, BOUCHÉES DE MARQUISE.

DÉPÔT A SAUMUR

Chez MM. BESSON, COMMON, PONSHURET, MARH; HÔTEL BUDAN. (536)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

100/000 — BÉNÉFICES APPROXIMATIFS — 100/000

100/000 — BÉNÉFICES APPROXIMATIFS — 100/000

CULTURE ET EXPLOITATION DES ABEILLES

DE L'APICULTURE OU

SUR LES GRANDES LIGNES DES CHEMINS DE FER ET DANS LES PARCS RÉSERVÉS.

Société en commandite sous la raison sociale: C.-E. MEULIEN et C^{ie}.

CONSEIL DE SURVEILLANCE:

MM. DE L'ESPÉE, président du conseil d'administration du Chemin de fer de Rouen;
Le COLONEL HUBER, neveu de l'auteur des Observations sur les Abeilles;

MM. L. DE CHAUMONT, propriétaire;
ALFRED PROST, banquier, directeur général de la Compagnie des Caisses d'escompte;
AUBÉ, maître de forges, propriétaire;

MM. Le COMTE DE LEVEN, propriétaire;
LE VICOMTE LASTIC, propriétaire;
DE BEAUVOYS, apiculteur, membre de plusieurs Sociétés d'agriculture.

On souscrit chez M. PROST et C^{ie}, banquiers de la Société, rue du Houssay, 1 (Affranchir).

CAPITAL SOCIAL: 1,000,000 f.

On souscrit chez M. PROST et C^{ie}, banquiers de la Société, rue du Houssay, 1 (Affranchir).

Divisé en dix mille actions de 100 f., payables: 20 f. en souscrivant, et les quatre autres cinquièmes, de trois mois en trois mois.

La Société a pour but d'accroître en France la production du miel et de la cire, qui est si inférieure à nos besoins, que nous achetons à l'étranger pour plus de 4 millions de cire et pour des sommes beaucoup plus considérables de miel; cependant la falsification double ces quantités par des ingrédients nuisibles à la santé. Le produit au moins de 100,000 ruches nouvelles se placerait fort avantageusement, et c'est à quoi il nous faut arriver si l'on ne veut pas que les falsificateurs occasionnent chaque année davantage des accidents.

Le produit des nouvelles ruches sera plus considérable que par les anciens procédés et coûtera beaucoup moins. Plus de

maladies des mouches, point d'essains perdus, car avec le nouveau modèle des ruches les reines ne peuvent sortir sans la volonté de l'apiculteur; transport facile d'un paturage à un autre, telles sont les garanties de succès qui permettent de ne plus craindre de mauvaises saisons. Cette nouvelle ruche revient à peu près à 40 fr. toute posée, et produit au minimum du miel pour cette somme, ce qui fait tout juste un revenu annuel de 400 p. 100. Cette ruche est si bien confectionnée qu'elle ne peut être ni ouverte, ni emportée par les voleurs; aucun animal malfaisant ne peut y pénétrer, et on peut enlever les gâteaux et les abeilles, visiter l'intérieur, extraire

tout corps étranger qui pourrait les incommoder sans pour cela les troubler en rien. Le produit de l'abeille n'est pas éventuel; elle n'a qu'une passion, celle du travail et de la production, et il n'y a pas de peine qui soit mieux récompensée que la sienne: ce sont les seules ouvrières qui travaillent dans l'intérêt absolu du maître et sans avoir besoin d'être surveillées. Les chemins de fer de Paris au Havre, de Rouen à Dieppe, etc., ont accordé à la Société tous les emplacements qui pourraient lui convenir, et ils ont consenti au transport gratuit des employés de la Société; ils savent que des chefs de station en élèvent depuis longtemps et cela avec succès.

C'est en Écosse qu'on a placé des ruches sur tous les parcours des chemins ferrés, où elles produisent de grands bénéfices, et ce qui fait que chaque jour on les multiplie davantage; il paraît qu'en Allemagne on a vu en faire autant.

Les combinaisons sont telles que le résultat le plus heureux ne saurait être mis en doute un seul instant; de grands propriétaires ont concouru à cette opération, et tout ce que nous pouvons dire de plus significatif à ce sujet, c'est que la Société ne peut plus disposer que de quelques actions.

On désirerait des représentants en province. (Affranchir.)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur sousigné